

Institut des Hautes Etudes

Commerciales

Carthage-présidence

Session Mai 2002

Droit privé des affaires

2^{ème} année H.E.C.

Durée : 2 heures

Sans documents

I) Répondez à deux (2) des questions suivantes :

- 1) La demeure du créancier (3 points)
- 2) La condition résolutoire (3 points)
- 3) La notion de l'ayant cause (3 points)

PHOTOCOPIE L'EAU-ROUGE
210 Av. H. Bourguiba La Kraïa
Tel: 71 720 653 - 71 730 077

II) Cas pratique (14 points) :

Un samedi après-midi du mois de juillet 2001, le téléphone sonne chez Sieur Mokdad, une voix féminine lui annonce qu'il vient de gagner un week-end avec sa femme dans un hôtel luxueux de Hammamet, et qu'il doit confirmer l'acceptation de ce lot en se présentant à la direction de la Société Touristique « les voyages du 3^{ème} millénaire ». Le lendemain, Sieur Mokdad se présente au siège de ladite société, où il est accueilli par une charmante jeune femme qui lui explique que pour bénéficier du week-end promis, il est tenu de signer un contrat qui lui confère un droit de voyage dans un pays de son choix une fois par an avec son épouse. Pour convaincre Sieur Mokdad, son hôtesse lui présente des brochures montrant des hôtels de luxe qui représentent, d'après elle, ses futures destinations.

Alléché par l'éventualité du week-end gratuit et par le luxe des hôtels et des lieux qui seraient les futures destinations de ses voyages et du paiement par facilité, Sieur Mokdad signe un contrat portant engagement de sa part de payer une somme mensuelle de trois cents Dinars pendant toute la durée du contrat soit vingt ans, et paye au moment de la signature six mensualités d'avance.

Quelques mois après, Sieur Mokdad se présente pour bénéficier de l'opportunité qui lui est offerte, il remplit et signe le formulaire qui lui est présenté indiquant sa destination, la date de départ et la durée du séjour. A la remise du formulaire à l'hôtesse, en vue de l'obtention des titres nécessaires pour la réalisation du voyage de rêve, Sieur Mokdad est surpris de se voir réclamer le règlement de la somme de cinq mille Dinars représentant les frais du voyage choisi.

Sieur Mokdad vient vous voir pour lui indiquer :

- 1) l'étendue de ses droits
- 2) le régime juridique de l'éventuelle action dont il dispose.

①